

TRAJECTOIRES DE FORMATION DES JEUNES MIGRANTS EN SITUATION JURIDIQUE PRÉCAIRE : LOGIQUES DE MOBILISATION DE RESSOURCES FACE À DES CONTRAINTES MULTIPLES

Claudio Bolzman, Alexandra Felder et Antonio Fernandez

Université de Genève | « Raisons éducatives »

2018/1 N° 22 | pages 249 à 275

ISSN 1375-4459

ISBN 9782940195916

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-raisons-educatives-2018-1-page-249.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Université de Genève.

© Université de Genève. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Trajectoires de formation des jeunes migrants en situation juridique précaire : logiques de mobilisation de ressources face à des contraintes multiples

Claudio Bolzman*, Alexandra Felder**,
Antonio Fernandez*

*HETS – HES-SO, Genève ; **IFFP, Renens

RÉSUMÉ – Le but de cet article est d’analyser les trajectoires de formation « post-obligatoires » des jeunes migrants sans statut légal reconnu (sans papiers) ou avec un statut juridique précaire (requérants d’asile et admissions provisoires) arrivés en Suisse en cours de scolarité, notamment vers la fin du secondaire I. À partir de vingt entretiens semi-directifs, il s’agit de comprendre quelles sont leurs chances de poursuivre leur formation et d’obtenir un diplôme secondaire général ou professionnel. Il s’agit également de prendre en considération divers facteurs pouvant avoir une influence sur leurs trajectoires de formation. Outre les facteurs juridiques liés à leur statut de séjour, les facteurs individuels, familiaux et institutionnels sont examinés, en tenant compte des contraintes et des stratégies de différents acteurs, notamment des jeunes et de leurs familles. Une typologie permet de distinguer trois modalités principales dans les trajectoires de ces jeunes.

ABSTRACT – *Educational trajectories of young migrants in precarious legal situations: logics of resources mobilization within multiple constraints*

The aim of this article is to analyze the ‘post-compulsory’ training trajectories of young migrants without legal status (undocumented) or with a precarious legal status (asylum seekers and temporary admissions) who arrived in Switzerland in the course of schooling, especially towards the end of high school. Using data from twenty semi-structured interviews, the purpose is to understand their chances of continuing their education and obtaining a general or vocational secondary school diploma. It is also question of taking into account various factors that can influence

their training trajectories. In addition to the legal factors related to their residence status, individual, family and institutional factors are examined, taking into account the constraints and strategies of different actors, including young people and their families. A typology makes it possible to distinguish three main modalities in the trajectories of these young people.

Introduction

Cet article étudie les trajectoires de formation des jeunes migrants arrivés en Suisse en cours de scolarité et se trouvant dans des situations juridique précaires. L'objectif est de saisir quelles sont leurs chances de poursuivre leur formation et d'obtenir un diplôme secondaire général ou professionnel, tout en tenant compte de divers facteurs pouvant orienter leurs parcours de formation.

Nous adoptons une perspective qui combine plusieurs approches théoriques : citoyenne, institutionnelle et microsociale. L'approche citoyenne considère que les politiques migratoires, en particulier le statut juridique octroyé aux migrants, peuvent avoir une influence sur leurs parcours d'intégration, notamment sur le plan de la formation et de l'emploi (Castles & Miller, 2003 ; Joppke, 1999). L'approche institutionnelle estime que des facteurs propres aux modes d'organisation de la société, tels que les systèmes de formation et les modes de gestion de la transition entre formation et marché du travail sont aussi importants pour définir les trajectoires d'intégration des migrants et de leurs descendants (Crul & Vermeulen, 2003 ; Spörlein, 2018). L'approche microsociale met en avant que les trajectoires de formation et d'emploi des enfants des migrants dépendent des facteurs propres aux familles migrantes elles-mêmes (niveau de formation, statut socioéconomique, maîtrise des langues, valeur attribuée à la formation) (Dustmann, Frattini, & Lanzara, 2012 ; Feliciano, 2005).

Notre article prend tout d'abord en considération la dimension citoyenne, en se focalisant sur les jeunes sans statut légal en Suisse ou avec un statut juridique précaire. Il s'agit d'examiner leur passage du secondaire I au secondaire II. L'article prend également en compte la dimension institutionnelle, à savoir les spécificités du système suisse de formation, caractérisé par une sélection précoce des enfants et l'orientation vers des filières qui peuvent conduire soit vers une formation générale, soit vers une formation professionnelle. L'article considère enfin la dimension microsociale, en analysant les trajectoires, situations, ressources et aspirations des familles et de leurs enfants par rapport à la formation.

Les travaux qui prennent en compte la précarité des jeunes par rapport à la formation sont en fait très peu nombreux. On peut mentionner une recherche

de Carbajal et Ljuslin (2012) qui s'intéresse aux trajectoires, y compris de formation, des jeunes latino-américains sans statut reconnu de séjour dans le canton de Vaud. Un article de Sanchez-Mazas (2012) fait également mention des contraintes du statut juridique précaire pour les trajectoires de formation des enfants issus des familles migrantes, dans le cadre plus général des défis que les migrations posent à l'école.

Cette question a été peu étudiée jusqu'à présent, probablement parce qu'il s'agit d'un phénomène relativement récent en ce qui concerne les formations du secondaire II (formation générale ou professionnelle initiale), et parce qu'un nombre réduit d'Etats européens sont concernés, au premier chef l'Allemagne et la Suisse. En effet, dans ces Etats, la formation professionnelle en entreprise est définie comme une activité salariée. Elle reste ainsi inaccessible aux jeunes sans statut de séjour et l'accès est fortement restreint pour les candidats à l'asile¹. Cette problématique a donc été moins internationalisée et les comparaisons s'avèrent très complexes en raison de la spécificité des statuts juridiques octroyés aux étrangers dans chaque Etat (Bolzman & Perregaux, 2008). Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une question centrale pour les jeunes dans les sociétés démocratiques; celle de l'accès à des formations qualifiantes dans un contexte où le fait de disposer d'un diplôme post-obligatoire s'avère crucial pour l'insertion professionnelle ultérieure.

Les jeunes auxquels nous nous intéressons se caractérisent aussi par leur incorporation à l'école suisse vers la fin du secondaire I ou juste au début du secondaire II. Dans un article récent, Gomensoro et Bolzman (2016) mettent en évidence, sur la base d'une analyse secondaire des données de l'enquête TREE², que – sept ans après avoir fini le secondaire I – 60 % des jeunes migrants arrivés en Suisse après l'âge de dix ans se trouvent en dehors du système de formation et sans avoir obtenu de diplôme. Les auteurs constatent en particulier que le système de filières, qui oriente et sélectionne précocement les élèves, laisse peu de chances à ceux venus d'ailleurs qui s'incorporent tardivement à l'école.

Notre article vise à explorer plus précisément comment ce passage entre le secondaire I et le secondaire II (formation générale ou professionnelle initiale) est vécu par les jeunes à statut juridique précaire ou sans statut légal

1. En Suisse, même si l'accès est donné, depuis 2013, légalement aux jeunes sans-papiers dans des circonstances très précises, jusqu'en 2018 le nombre de jeunes qui dans les faits a pu y accéder se compte avec les doigts de la main. Pour les candidats à l'asile, l'apprentissage est également soumis à des règlements stricts.

2. Enquête « Transitions de l'Ecole à l'Emploi » menée par l'Université de Berne. TREE est une étude longitudinale nationale sur la transition des jeunes de l'école à la vie adulte. L'étude porte sur les parcours de formation et professionnels des jeunes après l'école obligatoire. Le premier échantillon (TREE1) comprend plus de 6 000 jeunes qui ont participé à l'enquête PISA (Programme for International Student Assessment) en 2000 et qui ont terminé l'école obligatoire la même année. Voir www.tree.unibe.ch/le_projet/description/index_fra.html

arrivés vers la fin du secondaire I dans le système scolaire genevois ou juste au début du secondaire II : *quels éléments citoyens liés au cadre légal, institutionnels liés au cadre de formation et microsociaux liés aux caractéristiques de la famille et des jeunes influencent leurs possibilités de poursuivre leurs formations, et quelles stratégies mettent-ils en place face aux difficultés rencontrées ?* En ce sens, notre article vise à explorer comment les jeunes « font avec » leur précarité juridique et négocient « la difficile transition qui marque la sortie du monde relativement protégé de l'école » (Sanchez-Mazas, Giuliani, & Fouquet-Chauprade, 2016, p. 11). Il ne faut pas oublier que les jeunes qui nous intéressent ici se sont non seulement incorporés tardivement dans le système de formation suisse, mais de plus font partie des populations « marquées par l'instabilité, la précarité des conditions d'existence et l'incertitude face à l'avenir » (p. 10). Dans ce cadre, il s'agit donc d'examiner les rôles joués par les caractéristiques individuelles des jeunes (maîtrise de la langue française, motivation, persévérance, intérêt), mais aussi par leur famille (soutien moral, logistique), et par le cadre citoyen et institutionnel (les problèmes liés aux permis de séjour, l'intervention d'acteurs institutionnels dans le projet de formation).

L'article s'intéresse aux trajectoires des jeunes, aux rapports qu'ils ont établis avec le monde de la formation, aux manières dont ils ont négocié le passage au secondaire II (qui englobe la formation professionnelle de type apprentissage et la formation générale, gymnasiale), aux obstacles qu'ils ont rencontrés, aux ressources qu'ils ont mobilisées, à leurs situations au moment de l'entretien et à leurs manières d'envisager l'avenir. Nous en proposons une typologie qui aide à comprendre la diversité des trajectoires malgré les obstacles et permet d'envisager des points importants à prendre en considération dans l'accompagnement de ces jeunes. La typologie permet de distinguer deux critères de « réussite » par rapport à la formation : d'une part la possibilité de poursuivre la formation de manière continue ou, au contraire, de manière discontinue, avec plusieurs interruptions et réorientations ; d'autre part la possibilité de viser et/ou d'obtenir un diplôme de formation ou de se retrouver bloqué dans cette perspective, à savoir sans aucun diplôme et en dehors du système de formation.

La question de la formation est donc au centre de notre propos. Pour cette raison, nous nous intéressons tout d'abord aux enjeux de l'accès à la formation dans les sociétés contemporaines, avant d'explorer les spécificités des situations des jeunes étrangers par rapport aux formations qualifiantes en général, et professionnelles en particulier. L'obstacle représenté par la précarité juridique pour l'accès à ces dernières est examiné de manière spécifique. Des entretiens semi-directifs auprès de jeunes sans-papiers et requérants d'asile permettent de préciser les modalités que prennent leurs trajectoires de formation et les facteurs qui les influencent à travers la typologie déjà mentionnée.

Enjeux de formation dans une économie de la connaissance

À l'ère de l'économie dite « de la connaissance » et de la « formation la vie durant » (Tomlinson, 2013), les sociétés européennes accordent une grande valeur à la formation. Elle est considérée comme une dimension centrale en vue de l'acquisition du capital humain nécessaire pour développer son employabilité sur un marché du travail devenu de plus en plus compétitif (Boltanski & Chiapello, 1999). On demande ainsi aux jeunes de se former davantage afin d'augmenter leurs chances sur le marché de l'emploi. Les jeunes migrants sont soumis aux mêmes injonctions que leurs contemporains nés en Suisse, c'est-à-dire l'obtention d'un diplôme de niveau secondaire II.

Certes, aujourd'hui en Suisse, la grande majorité des jeunes adultes âgés de 25 à 34 ans poursuivent et achèvent une formation post-obligatoire – plus de 90 % détiennent un diplôme post-obligatoire OFS-ESPA, 2016 ; mais certains (8,6 %) arrêtent la formation sans diplôme (OFS-ESPA, 2016). La proportion est encore plus faible si l'on considère les jeunes âgés de 18 à 24 ans. Ainsi, depuis 2003, la proportion de jeunes qui quittent prématurément l'école oscille entre 5 % et 10 %, avec – ces dernières années – une tendance à la baisse (Office fédéral de la statistique [OFS], 2017a).

Comme mentionné, deux voies principales existent en Suisse au niveau du secondaire II, après la fin de la scolarité obligatoire :

- La première, quantitativement la plus importante au niveau national, consiste à suivre une formation professionnelle qui mène à l'obtention d'un Certificat fédéral de capacité (CFC). La formation professionnelle, plus importante en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, se fait le plus souvent sous la forme d'un apprentissage dual dans une entreprise, plus rarement en école à plein-temps. Depuis la fin des années 1990, et surtout depuis les années 2000, la formation professionnelle peut être complétée par une maturité professionnelle, qui donne accès aux formations tertiaires, en particulier aux hautes écoles spécialisées (HES).
- La seconde passe par une formation de type général, en école de culture générale ou au collège, aboutissant à la maturité fédérale ou au diplôme de culture générale. Cette voie permet l'accès à des formations tertiaires (université, écoles supérieures, hautes écoles spécialisées). Le passage par le secondaire supérieur est aujourd'hui bien plus fréquent que par le passé, bien que la démocratisation des études soit plus généralisée dans la voie professionnelle (Hutmacher, 1993).

En tout état de cause, les formations post-obligatoires au secondaire II se sont généralisées au point de devenir socialement indispensables pour

tous. Cette tendance, bénéfique pour la majorité, affaiblit cependant la position de la minorité de jeunes (7,9 % en 2016 dans la région lémanique [OFS, 2017b]) qui n'en ont pas. En même temps, l'augmentation du phénomène de concurrence rend l'obtention des titres davantage indispensable, mais moins profitable.

En fait, en Suisse, l'absence de qualifications rend plus vulnérable au chômage. Les personnes sans formation post-obligatoire sont surreprésentées parmi les chômeurs en général (Meyer & Bertschy, 2011), de longue durée en particulier (Secrétariat d'État à l'économie [SECO], 2017). Parmi les personnes qui ont un emploi, celles qui sont sans formation sont surreprésentées dans le quintile le plus bas des revenus (Oesch & Murphy, 2017).

Parmi les facteurs qui influencent la poursuite et l'aboutissement d'une formation ou son interruption prématurée, les travaux de recherche citent le plus souvent les facteurs individuels (caractéristiques individuels des jeunes) et institutionnels (Blaya, 2010 ; Giuliani, 2014, Lamamra & Masdonati, 2009). Nous avons déjà mentionné le fait que la question du droit de séjour et les problèmes liés aux processus juridiques ne sont pas pris en compte dans ces analyses. Ce facteur sera donc rajouté. En outre, nous prenons également en compte le rôle joué par la famille dans la mesure où ce facteur a une influence sur l'accrochage ou le décrochage scolaire des jeunes (Cecchini, 2016). Cecchini mentionne notamment, à cet effet, l'importance de la structure familiale, du soutien affectif (p. 23) et de l'encadrement parental, les difficultés au sein de la famille et les ressources (p. 25) qu'elle peut mobiliser pour soutenir le parcours scolaire du jeune, et ce au-delà de la scolarité obligatoire.

Survol de la situation des étrangers par rapport à la formation de niveau secondaire II

Dans ce contexte d'une tendance générale à l'allongement de la formation et de l'obtention d'un diplôme de niveau secondaire II comme exigence sociale, on peut se demander si les jeunes étrangers participent à cette dynamique. La réponse à cette question est complexe, car la catégorie des étrangers est très hétérogène. La part des étrangers âgés de 25 à 64 ans avec un niveau de formation d'une haute école est de 34 %, alors que la moyenne en Suisse se situe à près de 24 %. À l'inverse, les étrangers sont proportionnellement bien plus nombreux à avoir interrompu leurs études après la scolarité obligatoire (26 % d'étrangers, contre 7 % de Suisses) (OFS, 2017a).

Du fait de la segmentation du marché du travail (Piore, 1979), la population étrangère est très hétérogène tant du point de vue de ses qualifications que de ses origines. Alors que les Européens du Nord ont dans leur grande majorité terminé une formation post-obligatoire, tel n'est pas le cas de ceux en provenance de l'Europe du Sud. La proportion des familles issues de cette

région dont aucun des parents n'a achevé une formation post-obligatoire s'élève à 42 % alors que la proportion est de 8 % pour les parents étrangers du Nord (OFS, 2002, p. 659). Cette différence traduit l'histoire migratoire de différentes nationalités. Les pays du Sud considérés (Italie, Espagne, Portugal, ex-Yougoslavie, Grèce, Turquie) constituent les bassins de recrutement d'une force de travail destinée à des emplois non qualifiés (Stocker, 1999).

Les différences de niveau de formation entre Suisses et étrangers et au sein des populations étrangères tendent à s'atténuer dans le cas des jeunes, mais demeurent importantes. Selon Gomensoro et Bolzman (2016), à partir des données de l'enquête TREE, en 2007, soit sept ans après la fin de la scolarité obligatoire, 11 % des jeunes nés suisses n'avaient décroché aucun certificat, ce qui était le cas d'environ 21 % des jeunes d'origine étrangère nés en Suisse ou arrivés avant l'âge de 10 ans dans le système scolaire. Les différences selon l'origine géographique de ces derniers étaient cependant importantes : 18 % des jeunes originaires d'Europe du Nord étaient sans diplôme, alors que la proportion de jeunes d'origine espagnole ou italienne était de 20 % et celle des jeunes originaires des pays de l'ancienne Yougoslavie était de 33 % (Gomensoro & Bolzman, 2016, p. 295).

Il y a peu d'études sur les jeunes issus des migrations plus récentes et sur leurs trajectoires de formation en Suisse, mais on constate qu'en général les jeunes issus du Portugal, de Turquie, des Balkans s'en sortent moins bien que ceux venus d'Europe du Nord, d'Espagne et d'Italie (Murdoch, Guégnard, Griga, Koomen, & Imdorf, 2016). Cependant, une minorité des jeunes issus des Balkans et de Turquie fait mieux que les jeunes natifs en termes d'éducation tertiaire (Bader & Fibbi, 2013 ; Gomensoro & Bolzman, 2016). Il peut aussi y avoir d'importantes différences selon les cantons : ceux qui ont des filières ségréguées et qui sélectionnent le plus précocement sont les plus inégalitaires (Felouzis, Charmillot, & Fouquet-Chauprade 2016). D'autres chercheurs signalent encore le rôle de l'âge d'entrée dans le système scolaire : plus celui-ci est tardif et plus le risque d'échec devient important dans un système de formation où la sélection s'effectue de manière précoce (Gomensoro & Bolzman, 2015). On peut s'interroger sur les conséquences de ces inégalités au niveau de la formation professionnelle.

Obstacles à la poursuite d'une formation professionnelle pour les jeunes d'origine étrangère

L'apprentissage dual en entreprise est souvent cité en exemple au niveau international concernant le lien entre formation et emploi³. En Suisse, en effet, la

3. Cependant, la pénurie d'apprentis dans certaines branches est mise en avant régulièrement par le Secrétariat d'Etat à la formation (SEFRI) (Il y a des places, 2016).

majorité des jeunes suivent cette voie de formation qualifiante. Une recherche d'Hupka et Stalder (2004), sur la base des données TREE, montre cependant que les jeunes d'origine étrangère ont plus de difficultés pour trouver une place d'apprentissage que les jeunes nés suisses. La même étude indique que les places disponibles étaient d'abord attribuées à des jeunes suisses, tandis que les jeunes étrangers devaient patienter bien plus longtemps avant d'être engagés. En outre, lorsque les jeunes étrangers poursuivent une formation après la scolarité obligatoire, ils sont surreprésentés dans les préapprentissages et les formations élémentaires et sous-représentés dans les apprentissages les plus valorisés (OFS, 2002).

Mentionnons encore que, selon Cattaui-Maurer (1998), une partie des familles immigrées disposent d'une information insuffisante, d'une part sur l'importance de la formation en Suisse pour la « réussite » sur le marché du travail, d'autre part sur les diverses manières de rebondir en cas d'un premier échec à un apprentissage. La conséquence est que certains jeunes, en particulier ceux arrivés en Suisse vers la fin de l'adolescence, renoncent à poursuivre leur formation après la scolarité obligatoire ; d'autres abandonnent en cours de route une formation commencée, faute d'orientation et d'un soutien adéquats (Wicht, 2005). Souvent on évoque également le fait que les familles ont pour leurs enfants des ambitions soit trop élevées, soit pas assez, ce qui rendrait difficile une adaptation « réaliste » aux possibilités existantes⁴.

En outre, certaines communautés immigrées souffrent de préjugés tenaces à leur encontre de la part de l'environnement national et local. Les jeunes issus de ces nationalités sont parfois confrontés à un regard stigmatisant de la part des employeurs, ce qui complique leur tâche pour trouver une place d'apprentissage. Une étude de Fibbi, Kaya, Piguët (2004) montre clairement que les jeunes kosovars et turcs subissent ce genre de discrimination. Flückiger et Ramirez (2003, pp. 305-306) évoquent, quant à eux, l'importance des restrictions imposées par le statut de séjour pour un accès équitable des personnes de nationalité étrangère au marché du travail. Il reste à voir si c'est le cas également pour les jeunes qui cherchent un apprentissage.

Précarité juridique et difficultés d'accès aux formations professionnelles

Pour une large fraction des personnes migrantes qui n'ont pas acquis la nationalité du pays de résidence, leur condition d'étranger se caractérise d'abord par la conditionnalité et la révocabilité de leur statut de séjour (Sayad, 1991). Elles ne sont jamais sûres de pouvoir rester de manière permanente là où elles se trouvent. Nous avons défini cette incertitude statutaire face à l'avenir

4. Voir à ce propos Pastega (2017) qui cite une recherche du P^r Stefan Wolter de l'Université de Berne.

comme de la précarité juridique (Bolzman, 2016a, b). Cette fragilité statutaire peut être plus ou moins importante selon le type d'autorisation de séjour dont disposent les personnes concernées, ou en l'absence d'autorisation. De plus, ce statut juridique précaire peut avoir des conséquences sur la formation des jeunes : directes (inaccessibilité de formations professionnelles, interruption des formations suite à un non-renouvellement du permis de séjour, etc.) et indirectes (difficultés de regroupement familial, longues séparations et arrivée tardive des enfants en cours de la scolarité avec des effets négatifs sur leur insertion scolaire). La fragilité statutaire établie par la loi pousse ainsi une partie de la population dans une position structurelle augmentant le risque de précarité sur divers plans (Bolzman & Perregaux, 2008), en quelque sorte une « précarité contagieuse » (Bolzman, Poncioni, Rodari, & Tabin, 2002). Nous verrons dans notre analyse de cas comment ce cadre « citoyen » et institutionnel influence la trajectoire des jeunes de notre recherche, et comment ils composent avec cette difficulté.

Cette situation peut donc avoir des effets sur la formation professionnelle. En effet, en Suisse, à la différence des formations en école, l'apprentissage en entreprise est considéré comme une activité salariée et donc soumis à la condition d'une autorisation de travail. Certains jeunes étrangers ne peuvent donc pas accéder à l'apprentissage dual de par l'impossibilité d'obtenir une telle autorisation. Seuls les jeunes étrangers au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) ont accès sans restriction à pratiquement toutes les possibilités d'apprentissage. Les jeunes disposant d'une autorisation de séjour (permis B), du statut d'admission provisoire (permis F) ou de requérant d'asile (permis N) peuvent postuler à un apprentissage, à condition qu'aucun ressortissant suisse ou détenteur d'un permis C ne soit sur les rangs pour la même place. Par ordre de priorités, les détenteurs d'un permis N viennent d'ailleurs après ceux qui possèdent un permis B ou F. De plus, leur dossier est évalué en fonction de la chance d'aboutissement de leur procédure d'asile. En d'autres termes, les jeunes qui possèdent en particulier l'un de ces trois derniers types de permis sont prétérités dans l'éventail d'options d'apprentissage qui leur est ouvert. Ils doivent se contenter, dans le meilleur des cas, des formations les moins prestigieuses. Par ailleurs, dans la mesure où les détenteurs des permis F ou N ont des autorisations d'une durée imprévisible, révoquables à tout moment en fonction de l'appréciation faite par les autorités du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), rares sont les employeurs disposés à les engager (Bolzman, 2016b ; Efonyi-Maeder & Ruedin, 2014). La précarité de ces statuts peut ainsi avoir comme conséquence une mise à l'écart durable des jeunes concernés de la formation post-obligatoire. La situation est encore plus dramatique pour les jeunes sans statut légal en Suisse. Depuis le 1^{er} février 2013⁵, ceux-ci peuvent théoriquement postuler à un apprentissage.

5. Loi fédérale sur les étrangers du 16 décembre 2005 (Letr; RS 142.20), art. 30, al. 1 let. b ; Loi sur l'asile du 26 juin 1998 (Lasi ; RS 142.31), art. 14 ; repérés à <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/droit-federal/recueil-systematique.html>

Selon les estimations des experts, de 200 à 400 jeunes sans-papiers pourraient chaque année entamer un apprentissage. Cependant, entre l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de l'ordonnance et le mois de septembre 2016, seules quinze demandes ont été déposées auprès du Secrétariat d'état aux migrations (Commission fédérale des migrations [CFM], 2016). Il y a ainsi une tension entre le principe du droit à la formation pour tous les mineurs et les restrictions imposées par le droit des étrangers.

Dans le cas des jeunes qui nous intéressent ici, les familles d'une partie d'entre eux ont connu le statut de requérant d'asile, caractérisé par une issue incertaine concernant le résultat de la procédure d'accès au statut de réfugié reconnu. Les familles des autres se trouvaient « sans-papiers », autrement dit sans aucun statut de séjour légal en Suisse. Dans ce cas, la crainte d'être expulsé du territoire peut être très présente dans la vie quotidienne des familles (Carbajal, 2004) et les voies de régularisation sont très limitées pour elles, même si, dans le canton de Genève, un programme expérimental dénommé Papyrus a été mis en œuvre en février 2017, dans le but de permettre des régularisations individuelles sur la base des critères précis.

Une recherche qualitative à Genève

Le matériel empirique de l'article se base sur une recherche qualitative (Bolzman, Felder, & Fernandez, 2013), qui a bénéficié du soutien du Fonds stratégique de la HES-SO. Nous avons privilégié une démarche méthodologique consistant à réaliser une série d'entretiens semi directifs auprès de jeunes choisis à dessein en raison de « leurs caractéristiques particulières supposées significatives pour le sujet de la recherche » (Mendras, 1969). En vertu de ce choix raisonné, nous avons donc retenu les migrants au bénéfice de permis N, F ou sans statut de séjour se trouvant en situation de pouvoir effectuer une formation post obligatoire à Genève.

La population enquêtée est une population hétérogène et diffuse quant à sa répartition. Nous avons veillé à tenir compte de cette diversité (de statuts juridiques, d'origines nationales, de genres) dans la sélection des jeunes à interviewer. Cependant, du fait de l'absence ou de la précarité de son statut juridique, il s'agit d'une population difficile à atteindre. Nous avons dû déployer des efforts importants pour arriver à un nombre relativement modeste d'entretiens, à savoir un total de vingt. L'accès aux jeunes s'est fait en ayant recours à plusieurs modes de contact. Il a été permis par les réseaux des chercheurs ainsi que par l'effet « boule de neige » que suppose la mise à disposition des réseaux des interviewés. La prospection a également été favorisée par la coopération de certaines associations et institutions, concernées par cette problématique. Cependant, nous avons remarqué que le contact s'établissait beaucoup plus facilement quand nous étions présentés

par des proches plutôt que par le biais de professionnels ; plusieurs rendez-vous manqués en attestent. Si les premiers contacts n'ont pas toujours été faciles, au fur et à mesure que progressaient nos enquêtes, nous rencontrions une sympathie et une confiance plus grandes. Les entretiens ont eu lieu dans les endroits proposés par les jeunes, le plus souvent des lieux publics qu'ils connaissaient. D'une durée moyenne d'une heure, ils ont été enregistrés, avec l'autorisation des jeunes. Un guide d'entretien thématique a orienté chaque interview autour des trajectoires de formation des interviewés et des facteurs pouvant avoir une relation avec ces trajectoires (notamment les trajectoires migratoires, les conditions de vie et juridiques avant l'arrivée en Suisse et en Suisse, les trajectoires et situations familiales, le soutien de la famille et d'autres acteurs au niveau de la formation, les modalités de l'orientation à la fin du secondaire I, les réseaux de soutien et en particulier les rôles des enseignants).

La recherche a eu lieu principalement en 2008 et a été complétée en 2012. Nous avons veillé à avoir un équilibre selon le genre des interviewés et selon leur situations juridiques. Au total, nous avons interviewé vingt jeunes (neuf filles et onze garçons) de différentes nationalités, âgés de 16 à 25 ans avec soit un permis N ou F (10) ou sans statut juridique reconnu (10). Les jeunes relevant de l'asile sont arrivés à un âge plus précoce en Suisse que les « sans-papiers » (13 ans vs 15 en moyenne) et avaient une durée de séjour un peu plus longue que les seconds⁶. Douze jeunes n'avaient pas encore terminé la scolarité obligatoire dans leur pays de provenance ou venaient de la terminer au moment de partir pour la Suisse. Les autres (8) avaient déjà commencé une formation post-obligatoire.

Si nous nous intéressons à ces deux catégories de jeunes précaires (asile, sans-papiers) c'est parce que leurs trajectoires migratoires, leurs contraintes légales et leurs positions face aux dispositifs sociaux ne sont pas semblables. Souvent ni les uns ni les autres n'ont participé au projet migratoire de leurs parents, mais les conditions de mise en œuvre de celui-ci ont été différentes. Pour les « sans-papiers », il y avait au départ un projet de mobilité sociale intra et intergénérationnel par le biais de la migration. Ce projet était inscrit dans l'informalité, que ce soit pour l'accès au travail ou un logement. L'école a été pour ces familles le lieu principal de contact avec les institutions helvétiques. Pour les jeunes relevant de l'asile, leurs familles fuyaient la violence dans leur pays d'origine et souvent n'avaient pas un projet migratoire très clair outre la protection contre la violence. Ces familles sont prises en charge dès leur arrivée par un dispositif institutionnel qui organise leur vie quotidienne et assure la médiation avec les institutions locales, y compris le système de formation.

6. En outre, nous avons effectué des entretiens avec vingt professionnels intervenant auprès des jeunes et/ou des populations migrantes en distinguant quatre types de structures : lieux d'accueil et de contact (structures à bas seuil), lieux d'insertion et réinsertion, structures scolaires (« post-obligatoire » et sortie du cycle d'orientation), associations et services pour migrants.

Il s'agissait d'analyser les points communs et les éventuelles différences quant aux trajectoires de formation des jeunes issus de ces deux types de population qui connaissent une précarité juridique importante, mais aussi le rôle d'autres facteurs (individuels, familiaux, institutionnels) dans leurs trajectoires.

Une typologie des trajectoires de formation

Les jeunes rencontrés entreprennent toutes sortes de formations de niveau secondaire II : école de culture générale (ECG), collège, école de commerce, classes d'accueil du post-obligatoire (ACPO, accompagnant les élèves allophones arrivant en Suisse), classes de transition, apprentissage dual. Certains ont suivi plusieurs formations, d'autres une seule.

Si l'on suit les trajectoires de formation à travers le temps, on peut distinguer plusieurs types de parcours en fonction de deux critères principaux : *la continuité ou la discontinuité du parcours de formation* d'une part ; le fait que les parcours amènent à *la possibilité d'obtenir un diplôme du secondaire II ou que les parcours se trouvent à un moment dans une impasse par rapport à l'obtention d'un diplôme* d'autre part. Logiquement, la combinatoire de ces deux dimensions devrait amener à considérer quatre possibilités : des trajectoires continues qualifiantes, des trajectoires continues bloquées, des trajectoires discontinues qualifiantes, des trajectoires discontinues bloquées. Nous ne trouvons cependant, parmi nos interviewés, que trois cas de figure. En effet, il n'y a pas de « trajectoires continues bloquées » car le cas de figure d'une trajectoire de formation continue, mais qui n'aboutit à aucun diplôme, est en réalité peu probable.

Ces types de trajectoires ont été mis en relation avec plusieurs facteurs que nous répartissons entre quatre catégories d'analyse principales : les facteurs structurels « citoyens » liés à la précarité juridique et aux procédures pour l'obtention d'un titre de séjour stable (1) ; les facteurs institutionnels, dont les dispositifs d'accompagnement et les acteurs institutionnels (accompagnement scolaire, social, à l'orientation) (2) ; les caractéristiques des familles qui peuvent être un élément de soutien (financier, motivationnel, accompagnement de la formation) ou de frein (3) ; et les caractéristiques individuels des jeunes, dont l'âge d'entrée dans le système scolaire, la motivation et l'intérêt pour la formation, ou les difficultés de langue. (4) Les trajectoires montrent aussi comment les jeunes composent avec ces aspects et les stratégies qu'ils adoptent pour avancer malgré les obstacles.

L'intérêt de la typologie est de mettre en évidence le fait que malgré une précarité juridique commune, certaines configurations de facteurs permettent de poursuivre une formation qualifiante, avec plus ou moins de difficultés, alors que d'autres configurations amènent à une situation de blocage qui peut

transformer la précarité juridique en précarité socioéconomique à moyen et long terme. La typologie permet aussi d'avoir accès à une perspective longitudinale et dynamique sur l'évolution des situations des jeunes plutôt que de s'arrêter à une analyse synchronique de leur condition.

Ci-dessous, nous présentons en détail les trois principaux types de trajectoires.

Trajectoires continues qualifiantes

Dans ces trajectoires, les jeunes n'ont pratiquement pas connu des interruptions de formation depuis leur arrivée en Suisse. Cinq jeunes sont concernés par ce type, dont quatre sans papiers et une requérante d'asile. Il y a deux filles et trois garçons. Une seule interviewée a déjà obtenu un diplôme. Ci-dessous une brève présentation du parcours de formation de chacun.

a) Javier, Bolivie, vient en Suisse à l'âge de 13 ans avec sa mère et est scolarisé en 8^e degré en classe d'accueil, c'est-à-dire l'avant-dernière année d'école obligatoire. Il est en troisième année à l'École de commerce.

b) Estéban, Bolivie, arrive à 14 ans avec ses parents, alors qu'il avait commencé une formation secondaire supérieure. Il commence les cours en Suisse en 9^e accueil au cycle d'orientation (CO). Il est en deuxième année à l'école de commerce.

c) Erika, Équateur, vient rejoindre sa mère à 11 ans. Elle est scolarisée en 6^e primaire et elle est en première du collège au moment de l'entretien.

d) Leonardo, Colombie, vient rejoindre ses parents en Suisse. Il commence les cours en 8^e année du CO. Il est en deuxième année à l'ECG.

e) Daniela, Congo, francophone, elle a 17 ans quand elle vient seule à Genève et dépose une demande d'asile. Elle est inscrite par l'Hospice général (Service d'aide social genevois⁷) en première année de l'ACPO. Elle a fini l'ECG, obtenu le diplôme et est en formation HES.

On constate que quatre jeunes sur cinq n'avaient pas encore fini leur cursus de formation obligatoire dans leur pays d'origine, alors qu'une seule jeune, requérante d'asile mineure non accompagnée, l'avait déjà terminé. Le plus jeune a 11 ans lorsqu'il arrive à Genève, la plus âgée, 17 ans. Les plus jeunes ont fait une classe d'accueil du cycle d'orientation avant d'être intégrés dans des sections pré-gymnasiales ou à exigences étendues du cycle d'orientation. Daniela, quant à elle, a rejoint directement les classes d'accueil de l'ECG.

7. L'Hospice général a pour mandat de fournir une aide sociale aux requérants d'asile et aux personnes au bénéfice d'une admission provisoire attribués par le SEM au canton de Genève.

Ces jeunes ont le sentiment d'avoir choisi leur orientation post-obligatoire. Erika et Leonardo disent avoir choisi d'aller respectivement au collège et à l'ECG, sans être influencés par les professeurs ou les parents. Ils disent néanmoins avoir été soutenus dans leurs choix par ces mêmes personnes. À son arrivée en Suisse, Estéban entre en dernière année scolaire, et même s'il disait ne pas connaître le système de formation post-obligatoire, il est satisfait de l'orientation à l'école de commerce. Javier constitue l'exception : il dit également avoir choisi de suivre une formation à l'école de commerce, mais contre l'avis de son professeur qui le voyait évoluer plus volontiers à l'ECG ou arrêter la formation : « *Il m'avait bien conseillé d'arrêter l'école 'Arrête parce que tu ne peux pas étudier, tu ne peux rien faire* ».

Les jeunes concernés par ce type de trajectoires n'ont pas rencontré de difficultés scolaires importantes dans leurs parcours de formation post-obligatoire. Cependant, ils doivent parfois prendre leurs marques et s'adapter. La barrière de la langue est le principal obstacle, mais tous affirment l'avoir surmonté dès la fin des classes d'accueil. L'apprentissage de la langue a été facilité par les réseaux de relations créés à l'école. Les jeunes de ce type expliquent entretenir d'excellentes relations avec leurs camarades de classe. Que ce soit au cycle d'orientation ou au post-obligatoire, ils disent pouvoir compter sur l'aide de leurs amis.

Ces jeunes bénéficient aussi de soutiens significatifs pour mener à bien leur formation. Nous distinguons les soutiens formels, de structures institutionnelles et associatives, et informels, l'aide des amis et de la famille. Quatre des jeunes n'ayant pas connu l'échec dans leur parcours de formation disent recevoir une aide de leur famille, qui organise des cours d'appui dans les matières qui posent le plus de soucis : « *Des fois mon oncle il m'aide à faire les devoirs [...] il a fait l'université en Suisse* » (Erika, Équateur) ; « *J'ai un répétiteur pour l'anglais et le français. En fait, c'est un ami de mes parents* » (Leonardo, Colombie). L'aide familiale est très importante dans les cas des jeunes sans-papiers de ce groupe.

Le soutien d'institutions ou d'associations intervient uniquement pour les jeunes requérants d'asile en recherche d'apprentissage et ne concerne pas les difficultés scolaires en elles-mêmes. Par ailleurs, les parents des jeunes de ce type subviennent tous aux besoins économiques de leurs enfants, ce qui permet à ces derniers de ne pas cumuler emploi et études. Les jobs d'étudiants pendant les vacances sont répandus, mais il s'agit ici principalement d'un investissement pour le financement de loisirs personnels.

Les jeunes sans statut s'orientent vers des formations de type scolaire et n'ont pas à endurer la problématique de la recherche d'apprentissage qui serait vaine pour eux, puisqu'ils ne peuvent légalement pas accéder à l'apprentissage en entreprise sans autorisation de séjour. Cependant, un stage en entreprise est également exigé en dernière année de l'école de commerce, et même si nos interviewés n'en sont pas encore arrivés là, certains, comme

Javier, commencent à s'en inquiéter. « *J'ai déjà essayé de chercher tout seul, mais ça n'a pas marché ; ils n'engagent pas des gens sans statut, même étudiants. J'ai donné mon dossier de candidature avec une lettre de demande de stage et ils m'ont refoulé. Je pense que je vais demander à Caritas d'être mon garant, de faire mon stage là-bas* » (Javier, Bolivie).

Cela montre que si l'aide institutionnelle est moins sollicitée par les jeunes sans statut, elle est néanmoins nécessaire à certains moments de leur trajectoire de formation.

Quant aux rapports avec les enseignants, ils sont considérés comme positifs. Les jeunes affirment tous, sans exception, pouvoir s'adresser à eux en cas de problème. Les jeunes disent que leurs enseignants sont au courant de leur situation juridique : « *La première année à l'ECC, mon prof me demandait tout le temps si ça allait à la maison tout ça* » (Leonardo, Colombie). Dans un cas, les enseignants s'impliquent et collaborent avec les parents sur certains points : « *Ils m'ont dit que je devais faire des démarches pour avoir les papiers et aussi comment je devais faire et où aller, mais c'est surtout mon oncle qui a parlé avec eux. Pour le moment, je suis toujours sans papiers* » (Erika, Équateur).

D'une manière générale, les jeunes de ce type n'évoquent pas directement le problème lié à l'absence de statut de séjour. Certains racontent qu'ils font en sorte de ne pas tenir compte des contraintes liées à leur statut : « *Je suis déjà allé en Espagne, en France, en Italie... ce n'est pas parce que je n'ai pas de papiers que je dois rester là à ne rien faire* » (Leonardo, Colombie). La majorité de ces jeunes a entamé des démarches de régularisation de leur séjour en Suisse. Ils disent être assez confiants quant à un aboutissement favorable.

Trajectoires discontinues qualifiantes

Ces trajectoires sont plus longues que les trajectoires continues qualifiantes. En effet, les jeunes de ce type ont connu un redoublement, une interruption de formation ou un changement d'orientation mais ils ont poursuivi leur trajectoire de formation malgré ces difficultés.

On trouve ici huit jeunes dont trois sans-papiers et cinq candidats à l'asile, trois filles et cinq garçons. Ci-dessous une brève description de leurs trajectoires de formation.

a) Alexia, Équateur, arrive à 14 ans avec ses parents et ses frères et sœurs. Elle intègre rapidement la 9^e accueil au cycle d'orientation. Après deux ans de collège, elle arrête. Elle est actuellement en deuxième année d'école de commerce.

b) Khadija, Érythrée, a 14 ans quand elle vient seule rejoindre sa sœur. Elle va en 9^e accueil. Après un temps passé à l'ACPO et au SEMO (Semestre

de motivation, structures de transition entre l'école et l'apprentissage), elle a trouvé un apprentissage de fleuriste et elle est en première année.

c) Juan, Pérou, rejoint son oncle à Genève avec son petit frère et ses parents. Il a 17 ans quand il entre à l'école de commerce, en classe d'insertion. Il double deux fois en trois ans, mais il est toujours à l'école de commerce, en deuxième année.

d) Alberto, Bolivie, rejoint sa mère alors qu'il a 17 ans. Il va alors à l'ACPO. Il se trouve au moment de l'entretien en troisième année dans une école de commerce privée, après avoir fréquenté entre temps l'École de commerce, puis l'ECG.

e) Abdul, Kurde de Turquie, quitte son pays à 12 ans avec sa famille. Il va au cycle d'orientation, en 7^e accueil. Ne trouvant pas de place d'apprentissage, il tente l'ECG, mais arrête rapidement. Il est en dernière année d'apprentissage en maçonnerie.

f) Salim, Somalie, arrive à 13 ans avec ses parents et ses frères et sœurs. Il est orienté par l'Hospice général en 7^e accueil. Il obtient le bac en France et un BTS (brevet de technicien supérieur) de programmeur informatique. Il travaille aujourd'hui en tant qu'informaticien.

g) Jamal, Somalie, a 13 ans quand il arrive en Suisse avec sa famille ; il y commence sa scolarité en Suisse, au cycle d'orientation, en 8^e accueil. Il obtient une maturité fédérale après une formation à l'école de commerce. Il a été naturalisé, a fait l'armée⁸ et, au moment de l'entretien, il est fonctionnaire administratif.

h) Naima, Irak, a 15 ans quand elle migre avec sa famille. Elle arrive juste avant de finir l'école obligatoire au pays. Elle est orientée dès son arrivée vers l'ACPO par l'Hospice général. Elle a fini un cursus à l'ACPO (classe d'accueil, classe d'insertion professionnelle), est une année au chômage, intègre le SEMO, et est en première année de l'ECG au moment de l'entretien.

Concernant leurs trajectoires scolaires avant leur arrivée en Suisse, cinq jeunes suivaient une formation de niveau obligatoire et deux de niveau post-obligatoire dans leur pays d'origine. Parmi les premiers, presque tous sont intégrés dans les classes d'accueil du cycle d'orientation, sauf Naima, qui aurait pu pourtant être orientée vers la 9^e accueil du CO à Genève. Elle a été intégrée directement, tout comme les deux plus âgés, dans des classes d'accueil du post-obligatoire (ACPO).

Les sept interviewés partagent le sentiment de ne pas avoir pu choisir selon leurs aspirations leur première formation post-obligatoire après les classes d'accueil ou après le cycle d'orientation. Seul Juan, orienté par son réseau préétabli, dit ne pas être déçu par la première formation suivie en école

8. En Suisse, le service militaire est obligatoire pour tous les hommes de nationalité helvétique.

de commerce : « *Déjà le collègue, c'est cinq ans au collège et cinq ans à l'université, c'était trop pour moi. Et puis je voulais faire du marketing* ». Abdul avait l'envie de faire un apprentissage dès la fin de l'école obligatoire, mais ses recherches sont restées vaines. Il dit avoir reçu de l'aide dans ses recherches de ses enseignants, d'une association et de son assistant social de l'Hospice général, mais que son statut juridique de requérant d'asile l'a empêché d'obtenir une place d'apprentissage. Quant à Naima, elle s'est battue pour ne pas devoir faire un apprentissage dans le commerce de détail. Elle a perdu beaucoup de temps avant de pouvoir poursuivre sa formation en ECG. Elle dit qu'elle ne jouit pas des mêmes possibilités et opportunités que les autres jeunes et qu'elle en est venue à s'inscrire au chômage. Pendant plus d'une année, elle se retrouve donc en dehors du système de formation, par manque d'opportunité d'apprentissage dans le commerce et l'informatique, ses domaines de prédilection. Sa conseillère lui propose alors de suivre le SEMO pour renforcer son « employabilité ». Elle y apprend alors les techniques de recherche d'emploi et accentue sa prospection. Elle effectue des stages, notamment en informatique, mais ne trouve toujours pas de place d'apprentissage. L'inscription à l'ECG restant possible, elle décide d'y prolonger son parcours scolaire.

On constate que ces jeunes, déçus par leur première formation post-obligatoire, ont souvent un bagage scolaire supérieur à l'orientation adoptée. Parfois, l'un des parents faisait pression pour que le jeune suive la formation la plus élevée possible. Dans le suivi des formations après les classes d'accueil, les jeunes se heurtent à un manque de motivation ou à des difficultés dans certaines branches, dont le français. Nous notons ainsi une corrélation entre le sentiment de ne pas avoir choisi la formation post-obligatoire et un manque de motivation, parfois en lien avec de mauvais résultats scolaires. Ceci va conduire à une réorientation qui se soldera par des situations plus satisfaisantes après un ou plusieurs changements.

Juan et Alberto, les deux arrivés les plus âgés, ont connu notamment plusieurs échecs dans leurs parcours post-obligatoire. Juan double la première année à l'école de commerce à cause de résultats insuffisants et la deuxième à cause d'événements extérieurs. Il doit en effet quitter l'école en milieu d'année afin de travailler et d'aider ses parents à rembourser une dette. Alberto est orienté vers l'ACPO, mais le contenu de la formation ne lui convient pas, alors il tente l'école de commerce, où des résultats insuffisants en deuxième année ne lui ont même pas permis de redoubler.

Notons ici que la précarité économique et juridique est jugée comme ayant un impact négatif sur le parcours de formation. En ce qui concerne la précarité financière, l'emploi à temps partiel est une solution. Abdul et Alexia disent avoir déjà travaillé, mais seul Juan se trouve vraiment dans le besoin. Il dit recevoir le soutien de l'assistante sociale de l'école de commerce durant les deux premières années : « *Elle voulait savoir comment ça se passe chez moi, la situation économique parce que si nous avons des problèmes, elle peut donner des*

bons alimentaires pour le restaurant de l'école » (Juan). Abdul dit avoir travaillé pour pouvoir aider sa sœur restée au pays. La précarité économique conduit deux des jeunes à cumuler sporadiquement les études et un emploi, ce qui ne favorise pas leur projet de formation.

Le statut juridique précaire est donc ici cité par les jeunes comme un frein concret à la formation. Pour Abdul et Salim, il s'agit de l'impossibilité de trouver une place d'apprentissage. Pour Alberto, les démarches en vue de la légitimation de son séjour se font en Espagne et il a manqué deux semaines de cours pour se présenter à la mairie d'Alicante, où il est censé résider. Juan et Alexia disent ne pas s'occuper des démarches administratives relatives au titre de séjour, mais prévoient des complications pouvant affecter leur parcours de formation post-obligatoire dans un avenir proche. Nous remarquons tout de même que les jeunes sans-papiers de ce type sont impliqués dans le processus de régularisation de leur présence en Europe et que cet engagement peut nuire aux performances scolaires. Les questions administratives liées à la précarité de leur statut juridique ont donc une influence non négligeable sur leur parcours et il s'agit ici d'un obstacle qui se pose uniquement aux jeunes avec statuts précaires, contrairement aux difficultés financières qui peuvent concerner d'autres jeunes.

Salim et Jamal, les deux diplômés (BTS et maturité fédérale), qui ont passé par la voie de la demande d'asile, ont dû, selon eux, se battre contre des situations où la précarité des permis a porté préjudice à leur formation et plus largement à leur vie quotidienne en Suisse :

En fait, c'est un cercle vicieux. On va te dire que pour pouvoir avoir un permis, il faut trouver du travail et être indépendant. Et pour trouver du travail, il faut avoir un permis. C'est un petit peu le serpent qui se mord la queue [...] Ta question était : qu'est-ce que ça changera d'avoir le permis B ? Absolument tout. C'est vraiment l'inverse. C'est vivre et ne pas vivre, et je pèse mes mots. Je te donne des exemples : dès fois je dis que ma vie est en location, dans le sens où mon appartement est sous le nom de quelqu'un, je ne pouvais pas rester sans voiture, j'ai un pote qui a le permis mais n'a pas de voiture, donc j'ai acheté une voiture, c'est mon pote qui la conduit, mon Natel⁹ n'est pas à mon nom, car même un Natel Easy, avec permis F, tu n'as pas le droit. Toute ma vie est sous le nom de quelqu'un. Par exemple, je n'ai pas pu sortir de la Suisse en 17 ans ! (Salim, Somalie)

Malgré les obstacles, les jeunes peuvent compter sur des personnes ressources en vue d'un soutien à la réorientation : famille, enseignants ou travailleurs sociaux. Khadija finit sa formation dans la classe d'insertion professionnelle de l'ACPO et s'engage dans une recherche d'apprentissage durant plusieurs mois lors de laquelle elle côtoie différentes structures d'insertion pour jeunes et des cours de français pour migrants par le biais de son

9. C'est-à-dire son téléphone portable et, par métonymie, son abonnement de téléphonie mobile.

assistante sociale : « Au SEMO, ils m'ont aidé pour écrire la lettre et ils m'ont trouvé le cours à l'UOG [Université ouvrière de Genève] et ce cours à l'ASP [formation d'assistante de sécurité publique, qui dure quatre mois] ». Elle trouve également du soutien par des amis : « C'était une fille de l'école qui m'a dit d'aller à Arcade emploi, qu'ils pouvaient m'aider pour trouver un apprentissage » (Khadija, Erythrée).

L'appui des enseignants peut être essentiel en cas d'interruption temporaire : « J'ai arrêté et ils m'ont dit 'tu m'appelles si tu as besoin, si tu as des questions' et maintenant que je suis revenu, ils me disent 'ça va ? Je peux t'aider ?' [...] mon prof de classe voulait que je reste, mais quand il a compris, il m'a même aidé pour parler au doyen » (Juan, Pérou). Tous ces jeunes ont su mobiliser leurs ressources afin de réintégrer le circuit de formation post-obligatoire et le soutien d'un adulte paraît primordial à leur niveau.

Trajectoires discontinues bloquées

On trouve dans ce type non seulement des trajectoires discontinues, mais aussi des trajectoires bloquées quant à la possibilité de terminer une formation. Ce type est composé de jeunes qui, après une ou plusieurs tentatives, ont dû arrêter l'école et qui sont, au moment de l'entretien, en recherche soit d'une place d'apprentissage, soit d'un emploi. Certains ont un emploi mais cherchent une formation.

On repère ici, comme pour le type précédent, sept jeunes dont trois sans papiers et quatre requérants d'asile. Il y a trois filles et quatre garçons.

La plupart (six sur sept) sont arrivés en Suisse après ou vers la fin de la scolarité obligatoire. Ils ont fréquenté les classes d'accueil du post-obligatoire ou de la dernière année du cycle et ont eu peu de temps pour apprendre le français. Au moment de l'entretien, ils ont encore des difficultés à s'exprimer dans cette langue. Ci-dessous leur profil.

a) Rodrigo, Angola, est arrivé à 9 ans avec sa mère, ce qui est exceptionnel dans ce groupe. Il est scolarisé en 4^e primaire, fréquente ensuite une école préprofessionnelle au lieu du cycle d'orientation. Il fait deux ans de SGIPA (Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et adultes) puis arrête. Il est actuellement en recherche d'un emploi ou d'un apprentissage.

b) Keira, Somalie, a 16 ans quand elle quitte ses parents pour rejoindre une cousine à Genève. Elle commence les cours en 9^e accueil. Elle est maintenant en emploi, mais reste à la recherche d'un apprentissage.

c) Elizabeth, Colombie, émigre d'abord en Espagne chez son père puis, à 16 ans, alors qu'elle est enceinte, chez sa mère à Genève. Elle est orientée

vers l'ACPO. Actuellement en emploi, mais aimerait commencer une formation d'aide-soignante.

d) Carla, Bolivie, suit une formation universitaire au pays quand elle décide, à 17 ans, de rejoindre sa mère qui travaille en Suisse depuis quelques années en tant que femme de ménage. Elle est orientée vers l'ACPO par les employeurs de sa mère. Au moment de l'entretien, elle est en emploi, mais aimerait recommencer l'université.

e) Alvaro, Équateur, rejoint sa mère en Suisse à 15 ans alors qu'il a des problèmes avec des gangs dans sa ville d'origine. Il va alors en 9^e accueil puis intègre l'ACPO. Il est en emploi et ne souhaite pas reprendre une formation.

f) Julien, Guinée, a 16 ans quand il rejoint son père et sa belle-mère. Il est orienté par l'Hospice général vers l'ACPO. Il est à la recherche d'un apprentissage ou d'un emploi.

g) Ismail, Kurde de Turquie, a 15 ans quand il rejoint la Suisse avec ses parents. Il commence en 9^e accueil. Il est orienté par l'Hospice général vers l'ACPO. Après quelques stages, il cherche un apprentissage.

Ces jeunes ont connu un arrêt de formation lié à un cumul de difficultés scolaires, socio-économiques (nécessité de travailler) et juridiques. La rupture de formation post-obligatoire est, pour la majorité, intervenue dès la première année de leur première tentative. Seulement deux – Rodrigo et Julien – ont entamé une deuxième année. Les cinq autres arrêtent dès les premiers mois. Ils évoquent un contenu de formation insatisfaisant : « *Ce qu'on faisait en maths, je l'avais déjà vu et je n'aime pas refaire les mêmes choses* » (Carla, Bolivie) ; « *Même si je pouvais continuer, je ne continue pas là. Ce n'est pas une école pour moi* » (Julien, Guinée).

Les événements extérieurs sont plus souvent évoqués comme facteur d'arrêt de la formation dans cette catégorie que dans les autres. L'interruption peut ainsi également être le fruit d'une accumulation de difficultés sociales, économiques et juridiques : « *J'en avais marre [...] j'avais trop de trucs à ce moment-là et je n'avais plus envie quoi* » (Rodrigo, Angola). Dans près de la moitié des cas, ce sont les conditions économiques précaires et le besoin de travailler qui sont cités comme facteurs de sortie de formation : « *Parce que j'avais déjà 18 ans et je me disais 'ça sert à quoi l'école ? C'est mieux si je travaille' et mes copines aussi voulaient travailler* » (Keira, Somalie) ; « *Parce que ce n'est pas facile ici, j'avais besoin d'argent* » (Carla, Bolivie).

Deux ont des enfants à charge et la moitié d'entre eux envoie de l'argent chaque mois aux proches restés dans le pays d'origine : « *Je devais aider ma mère parce que le loyer, la nourriture du petit et les couches, ça commençait à devenir cher* » (Elizabeth, Colombie). Elizabeth a dû en fait abandonner sa formation pour subvenir aux besoins de son enfant. On constate donc le poids des devoirs financiers familiaux, que ce soit au niveau local ou transnational.

Ces devoirs sont peu compatibles avec un projet de formation, surtout en cas de double précarité, juridique et économique.

Le manque de perspectives professionnelles et la difficulté à trouver un apprentissage avec un statut précaire sont des arguments avancés par trois jeunes pour expliquer une certaine démobilité : « *J'ai cherché des apprentissages parce que je voulais entrer en apprentissage et je ne pouvais pas parce que j'avais un statut de requérant d'asile et j'avais même un papier, un délai de départ* » (Rodrigo, Angola) ; « *Après c'est la classe du CIP [Classe d'insertion professionnelle], ce sont les dernières années où tu fais l'apprentissage... mais après j'ai besoin des permis et puis j'ai laissé comme ça* » (Julien, Guinée) ; « *Avant c'était plus facile avec un permis F, mais maintenant c'est plus difficile. Hier je suis allée dans une boîte temporaire (...), ils m'ont dit 'Si nous avons quelque chose, nous vous appelons !', mais c'est très difficile d'attendre quand tout le temps ça ne marche pas* » (Keira, Somalie).

La sortie du système de formation est souvent perçue comme temporaire, mais dans tous les cas, les jeunes ne veulent ou n'arrivent plus à s'y insérer. Même si dans quatre de ces situations, l'envie de poursuivre les études reste vivace, le temps passé en dehors des circuits de formation en a éloignés les jeunes.

La précarisation juridique peut aussi avoir un impact négatif sur la motivation. Rodrigo était à la recherche d'un apprentissage quand il a appris qu'il était débouté : « *J'ai reçu un papier blanc [...] ça veut dire que tu dois partir de la Suisse [...] et tu n'as plus de permis, juste un papier blanc [...] j'ai pensé ça sert à quoi de chercher encore* » (Rodrigo, Angola).

La double précarité économique et juridique des jeunes interviewés est bien omniprésente dans ce type de trajectoires. Dans trois cas, la précarité économique a conduit les jeunes à l'arrêt des études. Il s'agit ici non pas de situations ponctuelles, mais plutôt d'une augmentation des frais, conséquence d'une grossesse dans deux cas. Ainsi, trois filles travaillent comme femmes de ménage, un garçon dans un restaurant.

Keira, Elizabeth et Carla travaillent dans le secteur d'entretien des ménages, mais gardent également des projets de formation. Carla a toujours l'objectif d'étudier à l'université et investit son temps libre en dehors du travail pour perfectionner son français. Elizabeth, après avoir interrompu sa formation à l'ACPO car n'arrivant plus à subvenir à ses besoins, retourne en Colombie pendant trois ans et suit une formation d'aide-soignante. Elle pensait alors vivre là-bas, mais maintenant qu'elle est revenue, convaincue que sa vie ne se trouve plus là-bas, elle désire se former dans une école d'infirmières ; cependant, elle ne connaît personne qui pourrait l'aiguiller. Keira espère faire un apprentissage. Leurs projets peinent cependant à prendre forme dans le court terme.

On constate, pour les jeunes de ce type, une différence entre les sans-papiers et les requérants d'asile. Les sans-papiers sont toujours guidés par leurs réseaux informels, dans l'optique de renforcer leur employabilité. Quant aux requérants d'asile, même s'ils estiment que les structures de soutien sont inopérantes, celles-ci représentent tout de même un dernier filet de sécurité, entre le *no man's land* institutionnel et une éventuelle reprise de formation, dont les sans statuts sont exclus.

Conclusions

Dans cet article, nous avons tenté de comprendre l'influence de la précarité juridique sur les trajectoires scolaires des jeunes migrants qui s'insèrent dans le système scolaire genevois vers la fin du secondaire I ou au début du secondaire II, un moment de transition décisif pour l'avenir de ces jeunes. Nous avons également mis un accent particulier sur leur vécu et leurs ressources pour répondre aux difficultés rencontrées.

Au regard des trois types de trajectoires présentées, il apparaît tout d'abord que les jeunes qui arrivent à un plus jeune âge en Suisse, ont plus de chances de poursuivre une trajectoire continue qualifiante que ceux qui arrivent directement au post-obligatoire. Cette incorporation « tardive » amène plus souvent à des trajectoires discontinues et avec plus de risques de décrochage.

Les jeunes avec une trajectoire continue ont également fait état d'un soutien important de la part de leurs familles qui disposaient de moyens financiers et d'une connaissance du système suffisants pour accompagner leurs enfants dans leur parcours de formation. Au regard des recherches qui ont également attesté l'importance du soutien familial pour la réussite de la formation des jeunes (Cecchini, 2016), il se pose certainement une question ici sur la collaboration des institutions de formation avec les parents migrants en situation de précarité juridique.

Le deuxième type de trajectoire montre surtout une particularité au niveau d'une orientation de formation insatisfaisante. Ces jeunes manquent ainsi de motivation pour aboutir dans une formation qu'ils vivent comme imposée et dont les objectifs ne sont pas clairs pour eux. La qualité de l'orientation et le soutien des personnes ressources apparaissent alors comme des facteurs très importants pour favoriser des trajectoires de formation continues. Le dialogue entre jeunes, familles, enseignants et conseillers d'orientation semble indispensable pour articuler de manière fine résultats scolaires, aspirations des jeunes et des familles et possibilités du système.

Le troisième type de parcours, discontinu bloqué, témoigne d'une accumulation de difficultés pour les jeunes au niveau juridique, financier, familial et linguistique. Nous avons montré que la précarité juridique est

particulièrement problématique lorsqu'elle s'ajoute à la précarité socioéconomique. En effet, le poids des événements externes a un effet perturbateur sur l'investissement dans la formation, et peut conduire à un arrêt de formation durable. Cet effet semble d'autant plus significatif que les soutiens des professionnels paraissent moins présents dans le secondaire II que dans le secondaire I. Cependant, quand ils gardent l'objectif d'une formation professionnelle en vue, ces jeunes font preuve d'une implication personnelle pour améliorer leur situation, en suivant des cours de langue et en restant autant que possible en contact avec des personnes susceptibles de les soutenir le moment venu.

L'accès à l'apprentissage est pratiquement impossible pour les jeunes sans statut de séjour reconnu, et problématique pour les jeunes requérants d'asile ou titulaires d'une admission provisoire. Pourtant cette voie semble souvent la plus « logique » du point de vue strictement « scolaire », pour les jeunes arrivés tardivement dans le système. Ces jeunes sont donc fortement pénalisés par leurs statuts juridiques précaires.

Ceux qui poursuivent leur formation en école sont moins touchés par les contraintes de la précarité juridique, mais le poids de celle-ci peut apparaître lorsqu'ils sont confrontés dans leur cursus à des activités qui impliquent un lien avec le monde du travail (des stages par exemple). Plus important encore, nous avons vu que les démarches administratives liées à l'obtention d'un permis de séjour, ou la réponse négative à une demande d'asile, peuvent avoir des effets soit directs si la formation doit être abandonnée, soit indirects car la formation ne fait plus sens pour les jeunes.

Malgré les obstacles juridiques et matériels importants que les jeunes migrants rencontrent sur leur chemin, les jeunes ne manquent pas de projets et sont nombreux à poursuivre leurs études. Nous avons ici constaté la centralité d'un réseau de soutien social : la présence d'une personne adulte qui se tient à leurs côtés et les accompagne dans leurs démarches de stabilisation de leur statut juridique, ou pour obtenir une place de formation souhaitée, est décisive. Il s'agit souvent de professionnels qui s'impliquent personnellement bien au-delà de leur mandat, ce qui pose aussi des questions sur le travail éducatif et social d'accompagnement des populations précarisées.

En synthèse, on constate que la perspective citoyenne est importante pour comprendre certains obstacles rencontrés par les jeunes dans leur parcours de formation. Le champ des possibles est plus restreint pour les jeunes à statut juridique précaire que pour leurs contemporains. La perspective institutionnelle nous rend attentifs en particulier aux dispositifs mis en place par le système de formation pour les jeunes arrivés après le secondaire I, qui semblent peu adaptés à leurs besoins. Enfin, on voit que malgré les obstacles, le rôle des acteurs (les jeunes migrants, leurs familles, les enseignants et d'autres professionnels) peut être décisif dans l'ouverture ou la fermeture des possibilités de poursuivre une formation.

Notre article se limite au canton de Genève (canton avec certaines spécificités comme l'importance de la formation en école et une ouverture plus grande aux sans-papiers) et porte sur un nombre limité d'entretiens. Des études comparatives portant sur plusieurs cantons et sur un nombre plus élevé d'entretiens s'avèrent nécessaires pour voir si les trajectoires observées à Genève et les facteurs qui y sont associés sont également présents dans d'autres contextes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bader, D., & Fibbi, R. (2013). Quand enfants de réfugiés riment avec réussite scolaire. *Asyl*, 28(4),14-15.
- Blaya, C. (2010). *Décrochages scolaires. L'école en difficulté*. Bruxelles : De Boeck.
- Boltanski, L., & Chiapello, E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.
- Bolzman, C. (2016a). Analyser les migrations pour comprendre les processus contemporains de précarisation. *Migrations et société*, 28(164), 99-113.
- Bolzman, C. (2016b). Précarité juridique et précarité socio-économique : le cas des personnes admises provisoirement dans le cadre de l'asile. *Pensée Plurielle*, 42(2), 55-66.
- Bolzman, C., Felder, A., & Fernandez, A. (2013). *Jeunes migrants en situation juridique précaire : situations, enjeux et perspectives d'avenir* [Rapport de recherche]. Genève : Centre de recherche sociale, Haute école de travail social.
- Bolzman, C., & Perregaux, C. (2008). Quelles chances d'accès aux formations professionnelles pour les jeunes étrangers en Suisse ? In S. Hanhart, A. Gorga, A. M. Boryon & T. Ogay (Eds.), *De la comparaison en éducation* (pp. 201-222). Paris : L'Harmattan.
- Bolzman, C., Poncioni, R., Rodari, S., & Tabin, J. P. (2002). *La précarité contagieuse. Les conséquences de l'aide sociale sur le statut de séjour des personnes de nationalité étrangère*. Genève et Lausanne : Les Editions IES et EESP.
- Carbajal, M. (2004). *Actrices de l'ombre. La réappropriation identitaire des femmes latino-américaines sans papiers*. Thèse de doctorat en travail social, Université Fribourg.
- Carbajal, M., & Ljuslin, N. (2012). Être jeune, privé-e de statut légal et citoyen-ne, est-ce possible ? *Tsantsa*, 17, 106-115.
- Castles, S., & Miller, M. J. (2003). *The Age of Migration*. New York : Guilford Press.
- Cecchini, A. (2016). *Interruptions prématurées de formation de niveau secondaire II : la parole aux parents*. Genève : SRED.
- Commission fédérale des migrations (CFM) (2016). *Apprentissage pour les jeunes sans-papiers*. Berne : CFM. Repéré à <https://www.ekm.admin.ch/ekm/fr/home/zuwanderung---aufenthalt/sanspapiers/aktuell.html>

- Crul, M., & Vermeulen, H. (2003). The second generation in Europe. *International Migration Review*, 37(4), 965-986.
- Dustmann, C., Frattini, T., & Lanzara, G. (2012). Educational achievement of second generation immigrants: An international comparison. *Economic Policy*, 27(69), 78-119
- Efonayi-Maeder, D., & Ruedin, D. (2014). *Admis provisoires en Suisse : trajectoires à travers les statuts* [Rapport à la Commission fédérale des migrations]. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations.
- Feliciano, C. (2005). Does selective migration matter ? Explaining ethnic disparities in educational attainment among immigrants' children. *International Migration Review*, 39(4), 841-871.
- Felouzis, G., Charmillot, S., & Fouquet-Chauprade, B. (2016). Les élèves de deuxième génération en Suisse : modes d'intégration scolaire et compétences acquises dans 13 systèmes éducatifs cantonaux. *Revue suisse de sociologie*, 42(2), 219-244.
- Fibbi, R., Kaya, B., & Piguet, E. (2004). *Nomen est omen : quand s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence*. Berne : Direction du programme PNR43 - FNRS.
- Flückiger, Y., & Ramirez, J. (2003). Position hiérarchique et ségrégation par origine en Suisse. In H.-R. Wicker, R. Fibbi & W. Haug (Eds.), *Les migrations et la Suisse* (pp. 290-308). Zürich : Seismo.
- Giuliani, F. (2014). Les dispositifs d'accompagnement à l'insertion des jeunes. Entre déficit d'institution, régulation ad hoc et normes néo-bureaucratiques. In M. Becquemin & C. Montandon (Eds.), *Les institutions à l'épreuve des dispositifs. Les recompositions de l'éducation et de l'intervention sociale* (pp. 111-120). Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Gomensoro, A., & Bolzman, C. (2015). The effect of the socioeconomic status of ethnic groups on educational inequalities in Switzerland: Which 'hidden' mechanisms? *Italian Journal of Sociology of Education*, 7(2), 70-98.
- Gomensoro, A., & Bolzman, C. (2016). Les trajectoires éducatives de la seconde génération. Quel déterminisme des filières du secondaire I et comment certains jeunes le surmontent ? *Revue suisse de sociologie*, 42(2), 289-308.
- Hupka, S., & Stalder, B. (2004). Jeunes migrantes et migrants à la charnière du secondaire I et du secondaire II. In Conférence Suisse des délégués à l'égalité entre femmes et hommes (Ed.). *Le genre en vue. Les filles et les jeunes femmes face à la formation : pistes et tendances* (pp. 87-102). Zürich : Buchs.
- Hutmacher, W. (1993). *Quand la réalité résiste à la lutte contre l'échec scolaire*. Genève : Service de la recherche sociologique.
- Il y a des places à prendre dans les métiers du bois. (2016, 2 août). Tribune de Genève. Repéré à <https://www.tdg.ch/suisse/apprentis-manquent-certains-secteurs/story/24434254>
- Joppke, C. (1999). How immigration is changing citizenship: A comparative view. *Ethnic and Racial Studies*, 22(4), 629-652.
- Lamamra, N., & Masdonati, J. (2009). *Arrêter une formation professionnelle : mots et maux d'apprenti-e-s*. Lausanne : Antipodes.

- Mendras, H. (1969). *Éléments de sociologie : une initiation à l'analyse sociologique*. Paris : Armand Collin.
- Meyer, T., & Bertschy, K. (2011). The long and winding road from education to labour market: The TREE cohort six years after leaving compulsory school. In M. M. Bergman, S. Hupka-Brunner, A. Keller, T. Meyer & B. E. Stalder (Eds.), *Transitionsprozesse im Jugendalter: Ergebnisse der Schweizer Längsschnittstudie TREE* (pp. 92-119). Zürich : Seismo.
- Murdoch, J., Guégnard, C., Griga, D., Koomen, M., & Imdorf, C. (2016). How do second-generation immigrant students access higher education? The importance of vocational routes to higher education in Switzerland, France and Germany. *Swiss Journal of Sociology*, 2, 245-263.
- Oesch, D., & Murphy, E. (2017). La classe moyenne n'est pas en déclin, mais en croissance. L'évolution de la structure des emplois en Suisse depuis 1970. *Social Change in Switzerland*, 12. <http://doi.org/10.22019/SC-2017-00009>
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2002). *Annuaire statistique de la Suisse*. Neuchâtel : OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS), (2016). Niveau de formation de la population résidante selon l'âge et le sexe 2015, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.assetdetail.4802235.html>
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2017a). Niveau de formation 2016 selon la nationalité et la plus haute formation achevée. Repéré à <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/systeme-formation-suisse/survol/impact/niveau-formation.html>
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2017b). Jeunes quittant prématurément l'école selon la grande région. Repéré à <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/systeme-formation-suisse/survol/parcours-de-formation/décrochage-scolaire.assetdetail.2662004.html>
- Pastega, N. (2017, 17 décembre). Migrantenkinder bleiben häufiger sitzen. *Der Bund*. Repéré à <https://www.derbund.ch/sonntagszeitung/bildung-migration-ist-ein-stolperstein/story/16167018?track>
- Piore, M. (1979). *Birds of passage. Migration labour in industrial societies*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Sanchez-Mazas, M. (2012). L'impact des mouvements migratoires contemporains sur la vie scolaire genevoise. In *Ecole et migration à Genève*, Actes du colloque du 18 novembre, (pp. 48-53). Genève : Département de l'instruction publique.
- Sanchez-Mazas, M., Giuliani, F., & Fouquet-Chauprade, B. (2016). *L'école et la question sociale. Les frontières floues de l'action éducative* [Texte de cadrage pour *Raisons éducatives* n° 22]. Genève : Université de Genève, FPSE.
- Sayad, A. (1991). *Les migrations ou les paradoxes de l'altérité*. Bruxelles : De Boeck.
- Secrétariat d'État à l'économie (SECO) (2017). *Rapport. Chômage de longue durée*. Berne : SECO.

- Stocker, E. (1999). *Une sélection des indicateurs de l'enseignement en Suisse*. Neuchâtel : OFS.
- Spörlein, C. (2018). How educational systems structure ethnic inequality among young labour market participants in Europe: Occupational placement and variation in the occupational status distribution. *Research in Social Stratification and Mobility*, 55, 109-119.
- Tomlinson, M. (2013). *Education, work and identity. Themes and perspectives*. Londres : Bloomsbury.
- Wicht, L. (2005). *Jeunes en difficulté d'insertion à Carouge* [Rapport de recherche]. Genève : Haute École de travail social.

Les auteur·e·s

Claudio Bolzman est docteur en sociologie et professeur à la Haute école de travail social de Genève. Ses travaux portent sur l'articulation entre parcours de vie et migrations. Il s'intéresse en particulier aux transitions dans les parcours de formation des jeunes migrants ou issus de la migration.

ADRESSE Haute école de travail social, HES-SO,
rue Prévost-Martin 28, 1205 Genève.

COURRIEL claudio.bolzman@hesge.ch

Alexandra Felder est titulaire d'un doctorat en sociologie. Ses travaux portent sur les parcours migratoires, la formation de personnes migrantes et de jeunes adultes, et les activités de personnalisation. Elle est chercheure à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), à Lausanne.

ADRESSE Institut fédéral des hautes études en formation
professionnelle (IFFP),
Avenue de Longemalle 1, CH-1020 Renens

COURRIEL alexandra.felder@iffp.swiss

Antonio Fernandez est titulaire d'une licence en sociologie et a été assistant de recherche à la Haute école de travail social de Genève. Ses travaux s'articulent autour de la question des parcours de vie des migrants en Suisse. Il est employé au syndicat SIT depuis 2010.

ADRESSE Haute école de travail social, HES-SO
rue Prévost-Martin 28, 1205 Genève.

COURRIEL afernandez@sit-syndicat.ch